



ACADÉMIE DE LILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LILLE

Vu le code de l'Éducation, notamment les articles D312-33 à D312-39 portant création d'un conseil académique des langues régionales ;
Vu les propositions des organisations syndicales représentatives ;
Vu les propositions des associations représentatives de parents d'élèves ;
Vu les propositions du conseil régional des Hauts-de-France ;
Vu les propositions des conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais ;
Vu les propositions des associations des maires du Nord et du Pas-de-Calais ;
Vu les propositions des mouvements associatifs et éducatifs ayant pour objet la promotion de la langue et de la culture régionales.

ARRÊTE

Article 1 : le conseil académique des langues régionales est composé comme suit :

a) Au titre des représentants de l'administration :

- Le recteur de l'académie de Lille, président, ou son représentant,
- L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord,
- L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais,
- Madame Christine LAUER, DAASEN du Nord, chargé de mission, coordonnatrice des enseignements de langue et culture régionales,
- Monsieur Sébastien JAKUBOWSKI, directeur de l'INSPE, ou son représentant,
- Madame Véronique DOMINGUEZ, professeure de langue et de littérature médiévales à l'Université de Picardie Jules Verne,
- Monsieur Julien DOCHEZ, directeur de Canopé, ou son représentant,
- Madame Béatrice BRIARD, IA-IPR représentant des corps d'inspection pédagogique régional,
- Monsieur Thierry MERCIER, IEN 1^{er} degré Nord, coordonnateur de l'enseignement des langues régionales,
- Monsieur Michael DEROZIER, IEN, coordonnateur de l'enseignement des langues régionales,
- Madame Valérie CORNET, IEN 1^{er} degré Pas-de-Calais,
- Monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles,
- Monsieur Joël SANSEN, chargé de mission académique sur l'enseignement du flamand occidental.

b) Au titre des représentants des personnels enseignants et des usagers :

- 1) 6 représentants des parents d'élèves des écoles ou établissements comportant un enseignement de langue et culture régionales :
 - Fédération Laïque des Conseils de Parents d'Élèves Nord et Pas-de-Calais (FCPE) :

Titulaires

Suppléants

Monsieur Jérôme KLUZA
Monsieur François PINCHEMEL
Madame Karine DUPUIS

Madame Evelyne CREME
Monsieur David GARBE
Monsieur Jean-Yves GUEANT

- Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP) :

Titulaires	Suppléants
Madame Stéphanie BLAS Madame Nathalie JEDRZEJECK Madame Marie-Françoise WITTRANT	Monsieur Arnaud FAVIER Madame Marjorie THIERLYNCK Madame Agnès FABIANEK

- 2) 6 représentants des personnels enseignants des écoles ou établissements comportant un enseignement de langue et culture régionales :

- UNSA-Éducation :

Titulaire	Suppléant
Madame Hélène CORRE	Madame Caroline DECROIX

- FSU :

Titulaire	Suppléant
Madame Catherine PIECUCH	Monsieur Guillaume BRIOUL

- SGEN-CFDT :

Titulaire	Suppléant
Madame Catherine BODET	Monsieur Quentin FOUCAUT

- SNALC :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Benoît THEUNIS	Monsieur Mathieu LE REVEREND

- FO :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Adam BRICARD	Madame Isabelle LORIOT

- CGT éduc'action :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Frédéric DESQUIREZ	Monsieur William ROGER

c) Au titre des représentants des collectivités de rattachement et des mouvements associatifs et éducatifs ayant pour objet la promotion de la langue et de la culture régionales :

- 1) 6 représentants des maires et des communes sièges d'un enseignement de langue et culture régionales, du conseil régional et des conseils départementaux :

- Conseil Régional des Hauts-de-France :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY ND	ND ND

- Conseil Départemental du Nord :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Paul CHRISTOPHE	Madame Marie-Laurence FAUCHILLE

- Conseil Départemental du Pas-de-Calais :

Titulaire	Suppléant
Madame Blandine DRAIN	Madame Valérie CUVILLIER

- Maires :

Titulaires	Suppléants
Monsieur César STORET – Maire de St-Jans-Cappel Monsieur Éric DUFLOT, Maire de Wancourt	<i>En attente</i> Monsieur Olivier VERGNAUD, Conseiller délégué à Courrières

2) 6 représentants des mouvements associatifs et éducatifs ayant pour objet la promotion de la langue et de la culture régionales :

- Agence Régionale de Langue Picarde (ARLP) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Olivier ENGELAERE Madame Christiane CALONNE Monsieur Jacques DUPUICH	Monsieur Michel GAGNIEZ Monsieur Guillaume GAST Monsieur Alain DAWSON

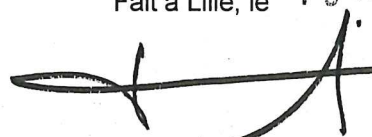
- Institut de la Langue Régionale Flamande (ILRF) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Paul COUCHÉ Monsieur Christian GHILLEBAERT Monsieur Frédéric DEVOS	Monsieur Frédéric DUFORET Monsieur Philippe SIMON Madame Marie-Christine LAMBRECHT

Article 2 : La durée du mandat des membres du conseil académique des langues régionales est de trois ans.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 15 MARS 2023


Valérie CABUIL